

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 3 FEVRIER 2023

### DELIBERATION N° 2023-02-016-DAP

Nomenclature : 3.6.3

#### OBJET : DECLASSEMENT DE VEHICULE

**Votants : 33**  
**Abstention : /**  
**Votes exprimés: 33**

**Pour: 33**  
**Contre : /**

Fait à Tarnos,  
le 4 février 2023  
Pour extrait certifié  
conforme

Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt au titre du contrôle de  
légalité et de La publication sur  
le site Internet de la Mairie le :*

07/02/2023

L'an deux mille vingt trois, le trois février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, Mme ORDUNA, M. SAUBIETTE, Mme BAULON, Mme TROISVALLETS, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme MOUNIER	procuration	à	M. MABILLET
M. FLEURENTDIDIER	procuration	à	Mme DUPRE
M. GARANS	procuration	à	M. GONZALES
M. HERVELIN	procuration	à	Mme DUFAU

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

#### Arrivée de Mme MOUNIER au point n° 2023-02-002-DR/FIN

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29 en début de séance 30 au point n° 2023-02-002-DR/FIN
Nombre de pouvoirs	4 en début de séance 3 au point n° 2023-02-002-DR/FIN
Nombre de votants	33

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déclasser un véhicule RENAULT Express immatriculé 7287 PG 40 des Services Techniques affecté à la DAP/TESS – Service Mécanique en raison de sa vétusté (moteur hors d'usage).

Le 2 Janvier 2023, une offre de reprise est parvenue à la commune pour une reprise au poids pour ferraille, déchets métalliques de 167,00 € (évolution du montant possible selon les cours des métaux).



## LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant la vétusté du véhicule : RENAULT EXPRESS immatriculé 7287 PG 40, date de 1ère mise en circulation 17/05/1993, kilométrage affiché au compteur ce jour de 176 151 KM,

Considérant la proposition de reprise de la Société « Le Comptoir à Métaux » sise à Bayonne – Rue de la Galupe, ZA St Frédéric avec cession au poids pour déchets métalliques pour un montant de 167,00 € (estimation au 03/01/2023, évolution du montant possible selon les cours des métaux).

### DELIBERE

**DECIDE** de déclasser du domaine public communal pour le classer dans le domaine privé de la ville, le véhicule Renault Express immatriculé 7287 PG 40,

**ACCEPTE** la proposition de reprise de la Société « Le Comptoir à Métaux »

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)